

Séance du 6 octobre 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RESTRUCTURATION DU SECTEUR PETITE ENFANCE

L'an deux mil vingt-six,
Le six octobre
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 septembre, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 09

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Romain AJOUX avec pouvoir à Mme Patricia LHOMME, membre du Conseil Municipal
Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le bilan d'activité des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Montbéliard met en évidence une évolution des besoins des familles : baisse de l'accueil régulier, progression des accueils occasionnels et liés à des parcours d'insertion, contrats plus évolutifs et besoin accru de souplesse.

Le taux d'occupation s'établit à 69.63% au 31 août 2026 contre 77% à la même période en 2025.

Dans ce contexte, il est proposé d'adapter l'organisation du service afin de mieux ajuster les moyens à l'activité réelle, tout en maintenant une capacité suffisante et la qualité du service rendu aux familles

1. Finaliser la mutualisation des structures Pomme Verte et Petits Mousses

Les deux établissements fonctionnent dans les mêmes locaux mais restent administrativement distincts. Leur regroupement, prévu depuis 2015, doit aujourd'hui être finalisé afin de mettre l'agrément en conformité avec le fonctionnement réel et de mieux répondre à l'évolution des besoins. Il s'agit donc de confirmer la mutualisation en une structure unique de 58 places, proposant accueil régulier et occasionnel.

Objectifs : assouplir la gestion des places, mutualiser les locaux et les moyens humains, améliorer le taux d'occupation, réduire les coûts et optimiser les modalités de financement CAF. Une modification d'agrément devra être déposée auprès de la PMI et de la CAF.

2. Adapter les horaires d'ouverture aux besoins constatés.

La fréquentation entre 18h30 et 19h est inexistante. Il est proposé de fixer à 18h30 la fermeture des crèches « Pomme Verte-Petits Mousses », « Saint Georges » et « Pioulis ».
La crèche des Virelitous conserve ses horaires actuels de 7h45 à 18h.

Cette évolution permettra de repositionner du temps professionnel sur les périodes de la journée où les besoins d'encadrement sont les plus importants, notamment sur le temps du repas.

Dans un second temps, l'organisation de l'accueil entre 7h et 7h30 pourra également être réinterrogé avec l'hypothèse de n'avoir qu'une seule structure.

3. Adapter les moyens humains à l'évolution de l'activité

Il est proposé d'ajuster les effectifs mobilisés à l'activité réelle des structures, dans le respect des taux d'encadrement et de la qualité de l'accueil.

Cela pourra se traduire par le non-remplacement systématique d'un départ ou d'une absence lorsque l'activité ne le justifie pas et une mobilité ponctuelle ou durable entre les structures selon les besoins d'encadrement.

4. Adapter les modalités de facturation

Le développement de l'accueil occasionnel et de l'accueil lié à l'insertion génère davantage d'écarts entre les heures réservées et les heures effectivement réalisées.

Or le taux de facturation a une incidence directe sur la prestation de service CAF : plus l'écart augmente, plus la subvention diminue.

Il est proposé de modifier le règlement de fonctionnement pour :

- Supprimer les 3 jours de carence en cas d'absence pour maladie
- Facturer certains accueils occasionnels sur la base des heures effectivement réalisées
- Supprimer le préavis d'un mois en cas de départ anticipé lié à une perte d'emploi
- Formaliser un engagement contractuel spécifique aux places AVIPS

5. Régulariser la fermeture de la crèche familiale

La crèche familiale du CCAS n'accueille plus d'enfants depuis 2022 mais sa cessation d'activité n'a jamais été formalisée administrativement. Il est proposé d'acter définitivement sa fermeture afin de mettre en cohérence la situation administrative avec l'offre réellement proposée aux familles.

Une première étape dans l'évolution du service

Ces mesures répondent aux évolutions constatées : baisse de la natalité et de la demande régulière, évolution des parcours familiaux, recherche de davantage de souplesse et nécessité d'optimiser les moyens.

Elles constituent une première étape avant une réflexion plus globale intégrant notamment les nouvelles attentes des familles, le SPPE ainsi que les contraintes bâtimentaires et financières.

Le Conseil d'administration est invité à :

- Approuver la finalisation du regroupement des structures Pomme Verte- Petits Mousses et autoriser l'engagement des démarches nécessaires auprès de la PMI et de la CAF,
- Approuver la fermeture à 18h30 des trois crèches concernées,
- Approuver le principe d'une adaptation des moyens humains à l'activité
- Approuver l'évolution des modalités de facturation et l'engagement contractuel AVIPS,
- Autoriser la modification du règlement de fonctionnement pour intégrer ces nouvelles dispositions,
- Acter la fermeture définitive de la crèche familiale.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:10
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 13 octobre 2026

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
Déposée en Sous-Préfecture le 13 octobre 2026 La Directrice



Ilhame AOUAD

